

GUIDE DES PRESTATIONS ENFANCE



Activités Périscolaires – Mercredis – Extrascolaires

PÉRISCOLAIRE

(Accueil matins, midis et soirs
en période scolaire)

MERCREDIS

(En période scolaire)

EXTRASCOLAIRE

(Vacances scolaires)



communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com



santé
famille
retraite
services



Direction Enfance

Tél : 03 80 24 57 97



Chers parents,

La Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud place l'enfance et la famille au coeur de son action. Chaque jour, nos équipes se mobilisent pour proposer des services de qualité, accessibles et adaptés aux besoins des enfants comme à ceux des parents.

Ce guide a été conçu pour vous accompagner dans votre quotidien en regroupant l'ensemble des informations utiles concernant les services proposés aux familles : accueils périscolaires et extrascolaires, restauration scolaire, démarches administratives ou encore activités éducatives et de loisirs.

Notre ambition est d'offrir aux enfants du territoire un cadre épanouissant, sécurisé et propice à leur réussite, tout en facilitant la vie des familles. À travers le Projet Éducatif de Territoire, l'Agglomération développe une offre éducative diversifiée de qualité, ouverte à tous les publics et attentive aux enjeux d'inclusion.

Nous poursuivons également le développement des outils numériques destinés à simplifier vos démarches et à renforcer le lien entre les familles et la collectivité, notamment grâce à l'Espace Famille.

La restauration scolaire enfin constitue un enjeu essentiel et nous veillons à proposer aux enfants des repas équilibrés et de qualité, avec une volonté de développer encore la part de produits bio et locaux dès les prochaines années.

Pierre BOLZE
Président de l'Agglomération

SOMMAIRE

p.4 — Charte d'accueil de la Direction Enfance

p.5 — Projet Éducatif de Territoire (PEdT)

p.6 — Espace Famille

p.8 — Modalités d'inscriptions

p.10 — Accueil périscolaire

p.12 — Restauration scolaire – Goûter

p.14 — Mercredis

p.15 — Vacances – Extrascolaire

p.16 — Projets d'activités

p.18 — Tarifs des prestations

p.19 — Modalités de règlement

p.20 — Coordonnées des guichets



Charte d'accueil de la Direction Enfance



La charte d'accueil est un document de référence commun pour tous les établissements et les sites d'inscriptions, qui s'appuie sur les principes de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et vise à développer et garantir une offre de service cohérente et de qualité.

LES PRINCIPES :

Proposer un accueil personnalisé pour l'enfant et sa famille :

- En tenant compte de leur diversité
- En favorisant l'apprentissage du vivre ensemble
- En développant des valeurs d'ouverture et de tolérance
- De manière individualisée et adaptée

Privilégier le bien-être de l'enfant :

- En établissant une relation de confiance réciproque entre les familles et les équipes
- En accompagnant l'enfant dans sa construction en préservant sa sécurité affective, sa vitalité et sa dignité
- En favorisant l'éveil de l'enfant, son autonomie dans le respect de ses rythmes propres et selon ses capacités

La charte d'accueil est consultable dans son intégralité sur l'Espace Famille.

Projet Éducatif de Territoire (PEdT)

Le **Projet Éducatif de Territoire (PEdT)** est un document qui formalise une démarche collective permettant à la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Le PEdT est un outil de coordination mais également un véritable moteur d'une dynamique de coopération entre l'ensemble des membres de la sphère éducative locale (associations, clubs, écoles, etc...).

Il s'articule autour de trois axes :

- Amélioration de la qualité d'accueil des usagers ;
- Promotion de l'éducation à la citoyenneté ;
- Développement des offres et prestations aux usagers.

Ces axes sont articulés en objectifs généraux et l'ensemble des activités proposées par les équipes d'animation est élaboré à partir de ces objectifs et décliné dans les différents projets pédagogiques (consultables dans les accueils).

La Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud a également fait le choix de s'inscrire dans le dispositif « Plan Mercredi ». Il permettra de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire à destination des enfants, de garantir la qualité éducative des actions proposées et de renforcer le cadre de confiance pour les familles, la collectivité et les différents partenaires.



L'ESPACE FAMILLE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

La plateforme « **Espace Famille** » de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud est un guichet en ligne accessible 24h/24. Procédez à toutes vos démarches en autonomie, quand vous le souhaitez !

Rendez-vous sur
www.beaunecoteetsud.com

Pour accéder à votre **espace personnel**, entrez vos identifiants puis cliquez sur « connexion ». Vos identifiants et mots de passe vous sont envoyés par courriel par les services de la Communauté d'Agglomération.

Si vous ne les avez pas reçus, contactez votre guichet d'inscription.



POURQUOI UTILISER L'ESPACE FAMILLE ?

-  Un espace personnalisé et sécurisé
-  Gagnez du temps et simplifiez vos démarches
-  Soyez informé en temps réel
-  Stockez vos pièces justificatives
-  Consultez et réglez vos factures en ligne



COMMENT ÇA MARCHE ?

Retrouvez en un clic votre tableau de bord, les dernières actualités, les documents utiles et informations sur les prestations Enfance.

Retrouvez l'historique de vos démarches, vos messages, réglez vos factures et stockez vos pièces justificatives.



Pour chaque membre de votre famille, accédez à l'agenda des activités et aux démarches en ligne.

Faites une demande de réservation ou d'annulation et téléchargez votre justificatif directement sur la plateforme. Votre demande sera traitée dans les plus courts délais.

- 1 Consultez les informations et documents utiles
- 2 Complétez votre dossier administratif
- 3 Choisissez vos activités (restauration, périscolaire...)
- 4 Réservez ou annulez les dates de votre choix
- 5 Consultez et réglez vos factures

Modalités d'inscriptions

- Toute prestation est soumise à une inscription.
- L'accueil d'un enfant est conditionné au fait qu'il soit scolarisé à partir de la Petite Section de maternelle. Lorsque l'apprentissage de la propreté n'est pas encore acquis en maternelle, un aménagement pourra être proposé en lien avec la famille. En cas de refus de la famille, la prestation pourra être totalement suspendue jusqu'à l'acquisition de la propreté chez l'enfant.
- L'acquisition de la propreté chez l'enfant scolarisé est exigée pour l'accès aux prestations extrascolaires et aux mercredis.
- Les démarches administratives d'inscription sont réalisables sur l'Espace Famille, ou auprès d'un guichet d'inscriptions.
- L'inscription aux prestations organisées par la Communauté d'Agglomération :
 - entraîne l'acceptation et le respect du règlement de fonctionnement des prestations Enfance,
 - donne accès aux réservations des dates souhaitées,
 - est ouverte à l'ensemble des usagers demandeurs, à jour de leurs paiements, et dont le dossier administratif est rendu complet.
- Les réservations sont ouvertes :
 - pour l'année scolaire entière concernant les prestations périscolaires,
 - de vacances à vacances concernant les mercredis en période scolaire,
 - avant chaque période concernant les vacances scolaires.

Si vous rencontrez des difficultés lors des inscriptions et réservations (effectif atteint par exemple), il convient d'en informer la Direction Enfance qui étudiera votre demande et y apportera une réponse.



Les étapes à suivre

1.
RÉALISATION
DU DOSSIER
ADMINISTRATIF

2.
INSCRIPTION À
LA PRESTATION
SOUHAITÉE

3.
RÉSERVATION DES
DATES POUR CHAQUE
PRESTATION (SELON
DISPONIBILITÉS)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

À tout moment, vous pouvez ajouter ou annuler des dates, dans le respect des délais de prévenance indiqués dans le règlement de fonctionnement des prestations Enfance disponible sur **[www. beaunecoteetsud.com/espace-famille](http://www.beaunecoteetsud.com/espace-famille)** et sur votre Espace Personnel.



Accueil périscolaire

Accueil périscolaire du matin : de 07h30 jusqu'à l'ouverture de l'école (lundi, mardi, jeudi, vendredi) :

- Les modalités d'accueil sont adaptées à chaque enfant pour lui permettre de s'éveiller à son propre rythme (mise à disposition de matériels pédagogiques permettant à l'enfant de jouer, ou selon son désir, de dessiner, de lire, ...).
- L'espace est aménagé de façon à enrichir le lieu (salle de jeux, coin lecture, coin calme...), à favoriser le calme pour des activités individuelles ou en petits groupes.
- L'animateur, en plus de proposer diverses activités pour les enfants, est disponible pour accueillir les parents.



Accueil du soir de la sortie des classes jusqu'à 18h30 (lundi, mardi, jeudi, vendredi) :

- Les équipes périscolaires proposent des activités variées et adaptées à l'âge et la fatigue des enfants en s'orientant vers des animations de détente, de découverte, de jeux extérieurs, d'activités sportives et manuelles...
- L'animateur est disponible pour les parents en individualisant l'accueil et l'écoute des familles.

La participation aux activités est basée sur le volontariat de l'enfant, qui peut décider de ne pas participer activement aux différents temps et animations collectifs proposés.



20% de produits BIO
servis à vos enfants !



La pause méridienne est un temps particulier qui joue un rôle réparateur à la mi-journée.

Le temps du repas permet aux enfants de se restaurer et de retrouver l'énergie nécessaire aux apprentissages scolaires et/ou périscolaires.

Ce temps de pause contribue au développement de la vie sociale, du respect des règles de vie en collectivité, de l'autonomie et de l'éducation au goût. Les enfants sont sensibilisés aux notions d'équilibre et de gaspillage alimentaire.

A l'issue du repas, un temps d'activités variées peut être proposé selon les besoins de chacun (jeux extérieurs, sport, activités calmes, etc.).

Une attention particulière est portée aux enfants relevant d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) en lien avec l'alimentation (intolérance ou allergie alimentaire, diabète, régime alimentaire spécifique...). Pour tout renseignement, rapprochez-vous d'un guichet d'inscriptions.

Les menus (repas et goûters) répondent aux exigences nationales de santé publique tournées vers la qualité et l'équilibre nutritionnel.

L'équilibre alimentaire et nutritionnel des enfants est une priorité de la collectivité. À travers des aliments issus de l'agriculture biologique, labellisés ou encore locaux, elle s'engage à proposer des repas de qualité tout en répondant aux exigences nationales de santé publique.



LE GOÛTER :

Il est proposé à l'issue du temps scolaire, durant l'accueil périscolaire du soir. C'est un moment de détente avant les activités du soir. Le goûter est équilibré, adapté à l'âge des enfants et complémentaire au déjeuner servi dans les restaurants d'enfants. Il s'agit du 3^e repas de la journée, source importante d'énergie, permettant d'éviter les grignotages intempestifs jusqu'à l'heure du dîner.

Mercredis

Les enfants de **3 à 12 ans** sont accueillis les **mercredis en période scolaire** dans des sites identiques toute l'année. Des activités ludiques et culturelles leur sont proposées. Les temps de la journée sont construits de manière à ce que le rythme de vie des enfants soit respecté. Après le repas, un temps calme et/ou de sieste est proposé aux enfants (notamment pour les plus petits). Un goûter est servi en fin d'après-midi.



Vacances – Extrascolaire

Les enfants de **3 à 12 ans** sont accueillis durant les **vacances scolaires** au sein de différents sites variables selon les périodes de l'année. Les activités proposées (manuelles, sportives, créatives...) s'organisent autour de thèmes définis par les équipes d'animation en accord avec le PEdT. Après le repas, un temps calme et/ou de sieste est proposé aux enfants (notamment pour les plus petits). Un goûter est servi en fin d'après-midi.



Projets d'activités

Dans le cadre du nouveau PEdT et des ambitions du Service Enfance, de nombreuses activités sont proposées chaque année.

1. Semaines à thèmes

Des séjours sont proposés avec différentes thématiques comme sport, nature, culture, arts du cirque, contes, etc. Ces semaines sont axées sur l'initiation et la découverte à destination des enfants de 3 à 12 ans.

2. Intervenants sportifs (mercredis et vacances)

Selon les projets pédagogiques des structures : tir à l'arc, course d'orientation, initiation sport de combat, danse, biathlon (arc et orientation), kinball, hockey, acrosport, gym, parcours de motricité, etc.

3. Développement des projets pour les pré-adolescents (9-12 ans)

Des activités spécifiques ciblées pour les jeunes autour du sport, de la culture et de la découverte seront proposées. En partenariat avec les Espaces Jeunes, de nouveaux projets communs vont être développés.



4. Partenariats et interventions d'autres services communautaires :

Interventions régulières du service « Prévention des déchets » autour du tri et de la mise en place de compost, interventions du service « Milieux Naturels » autour de la faune et de la flore, partenariat avec l'association Bourgogne Energie Renouvelable dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial. Convention avec le musée des Beaux-Arts pour des visites sur l'année, découverte de l'Art avec un enseignant de l'école des Beaux-Arts, etc.

5. Et encore de nombreux projets développés dans nos accueils

Spectacles, sorties, interventions diverses (associations, clubs, troupes, etc), activités manuelles et de création, rencontres inter-centres, rencontres intergénérationnelles, visites pédagogiques, etc.

Tarifs des prestations

Les tarifs des prestations Enfance sont fixés chaque année par délibération du Conseil Communautaire.

Ils sont composés d'une part fixe à laquelle s'ajoute une part variable calculée en fonction d'un QF (Quotient Familial).

La part fixe, repas et goûter, est constituée de la moyenne du prix coûtant des repas fournis (matières premières, transformation et livraison sur site) qui s'applique de manière uniforme pour chaque usager.



La part variable représente une partie des charges correspondant à l'environnement de la prestation, en particulier les frais divers de gestion (fluide et maintenance des locaux) et les dépenses de personnel.

Une majoration de 30% (sauf forfaits et parts fixes) est appliquée pour les usagers résidant hors territoire communautaire mais y scolarisant leur enfant (à l'exception des enfants scolarisés en classe ULIS).

Vous trouverez sur l'Espace Famille, les renseignements pratiques relatifs aux modalités de calcul des tarifs.

Modalités de règlement

La participation financière est payable à terme échu, à réception de la facture mensuelle.

Le règlement des factures des prestations Enfance conditionne l'accès à l'ensemble des prestations Enfance et Petite Enfance.

Les factures peuvent être réglées :

- en ligne sur l'Espace Famille de manière sécurisée,
- par prélèvement automatique,
- par carte bancaire auprès de la Régie Famille (7B rue du Faubourg Saint-Jean à Beaune) et de certains guichets d'inscription,
- par chèque à l'ordre de « Régie-Recette-Famille »,
- en espèces auprès de la Régie Famille,
- par CESU (paiement part variable périscolaire),
- par chèque vacances (paiement prestations extrascolaires).



Coordonnées des guichets

GUICHETS D'INSCRIPTIONS ENFANCE :

Nous vous invitons à utiliser l'Espace Famille via le site **www.beaunecoteetsud.com** ou à joindre les guichets par courrier, par téléphone ou aux heures d'ouverture au public.

COORDONNÉES DES GUICHETS	OUVERTURE AU PUBLIC
Cité Administrative Lorraine 1 Bd Foch 21200 BEAUNE inscriptionsenfance-lorraine@beaunecoteetsud.com 03 80 24 57 87	Lundi : 8h30-12h30 et 14h00-17h00 Mardi : 8h30-12h30 Mercredi : 9h00-12h00 Vendredi : 8h30-12h30 et 14h00-17h00
Mairie de Chagny 4 rue de Beaune 71150 CHAGNY inscriptionsenfance-chagny@beaunecoteetsud.com 03 85 87 37 02	Lundi : 9h00-12h00 et 14h00-16h00 Mardi : 09h00-11h00 Mercredi : 9h00-12h00 et 14h00-16h00 Vendredi : 9h00-12h00

Pour vos démarches, connectez-vous à l'Espace Famille via le site

www.beaunecoteetsud.com



Pour toute question ou si vous rencontrez des difficultés,
contactez-nous au 03 80 24 57 97 ou par mail à :
enfance@beaunecoteetsud.com

